

personnelles et un grave problème social pour la société dans son ensemble.

Chaque année le Parlement accorde des centaines de millions de dollars aux sociétés pétrolières grâce aux subventions du PESP, aux amortissements et à toutes sortes de subventions aux amis du parti libéral. Pourquoi ne donnerions-nous pas plutôt un peu d'argent aux simples citoyens du pays? Pourquoi ne commençons-nous pas à relancer l'économie par la base en donnant de l'argent à l'agriculteur ordinaire qui le dépensera? Il conservera son exploitation agricole et stimulera l'économie tout en créant davantage d'emplois à Toronto et dans le reste du pays. Voilà une mesure très importante que nous pouvons et devons prendre immédiatement.

Selon moi, nous devrions adopter la mesure modifiant la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest le plus rapidement possible, afin qu'on puisse payer les agriculteurs de l'Ouest immédiatement. On aurait dû le faire il y a des mois. Il n'y a pas lieu d'attendre l'automne. Si l'on avait adopté cette loi auparavant, beaucoup d'agriculteurs, notamment dans la circonscription de Yorkton-Melville, seraient dans une bien meilleure situation financière. Ces mesures sont au nombre de celles que nous pouvons prendre dès maintenant, monsieur le Président.

Ce que nous pourrions faire également pour aider les agriculteurs à survivre, c'est leur donner une sécurité et des garanties à plus long terme au sujet des prix qu'ils obtiendront pour leurs produits. Le temps est venu de parler de prix de parité pour les produits agricoles. J'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire que je voudrais faire adopter le plus rapidement possible. Il permettrait de réaliser cet objectif. Il garantirait en effet aux agriculteurs un prix pour leur bétail et leurs céréales. D'autres Canadiens profitent de ce genre de garantie. Les députés ont un salaire garanti. Les travailleurs syndiqués signent des conventions collectives. Les avocats et les médecins sont représentés par des associations extrêmement puissantes. Le monde des affaires peut compter sur des associations et des groupes de pression extrêmement influents. Ils ont ainsi des prix garantis pour leurs produits et leur travail. J'exhorte donc la Chambre à adopter le principe de prix de parité pour les produits agricoles, afin que les agriculteurs obtiennent un prix garanti pour leurs produits. Nous aurions ainsi plus d'agriculteurs et des localités rurales plus prospères.

Nous appuyons, certes, le projet de loi C-23 dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Je m'intéresse particulièrement à la partie qui met fin à la discrimination contre les femmes d'agriculteurs. Monsieur le Président, ce n'est pas la seule façon dont ces dernières sont victimes de discrimination. Ces dernières années, elles ont dû faire face à bien des mesures discriminatoires. Ainsi, elles n'ont pas droit à une pension et à beaucoup d'autres avantages que les femmes vivant en milieu urbain tiennent pour acquis. J'espère que ce ne sera qu'un premier pas dans la direction de l'égalité entre les sexes dans le domaine agricole.

Je recommande l'adoption rapide de ce projet de loi, monsieur le Président. Je suis heureux de voir qu'on met fin à la discrimination et qu'on augmente le montant des avances. Cependant, une fois ce projet de loi adopté, prenons des mesures vraiment utiles pour aider les agriculteurs à ne pas faire faillite, comme faire disparaître la taxe fédérale sur les carburants agricoles.

Paievements anticipés

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, je suis fort heureux de participer à ce débat qui porte sur l'amendement qu'on propose d'apporter à la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Je souscris sans réserve à ce projet de loi certes, mais je trouve qu'il est particulièrement opportun de parler des graves problèmes qui affligent l'agriculture actuellement, surtout la culture des céréales dans l'Ouest du Canada.

Je tiens à dire, au départ, que je me réjouis de la présence parmi nous de l'ex-ministre des Transports qui s'intéresse toujours vivement à la culture des céréales dans les Prairies et aux prolèmes des agriculteurs. Je voudrais me faire l'écho de mon collègue de Red Deer (M. Towers) qui a rappelé que l'ex-ministre des Transports s'était créé bien des amitiés dans l'Ouest, non seulement lorsqu'il était ministre du Commerce il y a quelques années, mais également à cause des mesures qu'il a prises pour résoudre les difficultés que posait la loi sur le transport du grain dans l'Ouest. Je crois que les agriculteurs de l'Ouest ont tous partagé le même sentiment. Ils ont toujours considéré que le ministre les comprenait, qu'il était digne de confiance et qu'il était franc et sans détours. Je trouve que c'est un bel hommage qu'ils lui ont rendu. Nous sommes donc très heureux de voir qu'il s'intéresse toujours au sort des agriculteurs, peut-être plus indirectement maintenant, mais d'une façon toujours active.

J'aimerais aussi rappeler que cette loi est l'œuvre d'un gouvernement conservateur dirigé par un éminent premier ministre, le très honorable John George Diefenbaker. C'est une excellente loi qui a résisté à l'épreuve du temps. Il a fallu la modifier de temps à autre, forcément. Et c'est cela même que nous sommes en train de faire aujourd'hui.

Monsieur le Président, ce qu'il y a de remarquable dans la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, c'est qu'on l'invoque chaque fois que l'économie agricole des Prairies traverse une période difficile. Depuis 1957, année où la loi a été votée, les avances aux agriculteurs des Prairies ont totalisé 2.3 milliards environ. On peut se demander ce qui serait arrivé si ce dispositif n'avait pas été en place. En parcourant les statistiques qui figurent au dernier manuel de la Commission canadienne du blé, on remarque les années de très forte intervention, les années de difficulté. C'est ainsi qu'au cours de la campagne 1968-1969 il y a eu presque 152 millions d'avances. Au cours de la campagne 1969-1970, presque 273. Il y a eu une période de dix ans environ au cours de laquelle les avances ont été inférieures à 100 millions. Puis en 1978, elles sont remontées à 150 millions. Au cours des deux dernières campagnes, 1981-1982 et 1982-1983, il a été avancé environ 334 et 309 millions respectivement. On pourrait presque se servir de ces chiffres comme indicateurs des années difficiles pour l'économie céréalière des Prairies.

• (1450)

Le seul reproche qu'on puisse faire je pense à ce projet de loi, c'est qu'il ait mis tant de temps à venir. Il y a déjà longtemps que notre parti réclame des modifications à la loi. En fait, le 23 juin 1982, notre porte-parole pour les questions concernant la Commission canadienne du blé a écrit au ministre chargé de cet organisme à l'autre endroit pour lui demander d'envisager sérieusement des amendements du genre de ceux